

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5521

présenté par

M. Potier, Mme Jourdan, M. Echaniz, Mme Thomin, M. Garot et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 1874 de M. Dive

ARTICLE 9

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« Un module consacré à l'aspect social du projet afin de prendre en compte les conditions de travail sur l'exploitation »

les mots :

« Un module d'évaluation sur les relations sociales ainsi que les conditions de travail en milieu agricole et leurs conséquences. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à mieux préciser le module consacré à l'aspect social du projet.